



CHSCTA du 18/11/2021

Déclaration liminaire

Lors de cette réunion du CHSCTA, nous allons à nouveau discuter de la santé, de la sécurité, des conditions de travail des personnels de l'Académie.

Une fois de plus nous dénonçons la politique à deux visages de notre Ministère.

Officiellement toutes les mesures nécessaires sont prises pour assurer la réussite et le bien-être des élèves, l'amélioration de notre système éducatif, la protection de la santé mentale et physique des personnels.

Mais dès qu'on observe d'un peu plus près, on se rend compte que tout n'est qu'effet d'annonce et que la comptabilité prime sur l'humain.

Tout d'abord, au sujet de la **situation sanitaire**.

Cette année encore, c'est après que les mesures soient annoncées dans les médias et sans aucune consultation préalable, que le CHSCT est informé.

Alors que les textes insistent sur « *la nécessité d'entretenir un dialogue social régulier avec les organisations syndicales sur la question toute particulière des agents vulnérables à la covid-19* », et malgré notre demande, nous ne sommes encore une fois même pas consultés.

Nous dénonçons une nouvelle fois cette mise à l'écart de notre instance dont l'objectif premier est pourtant de participer à la prévention en matière de sécurité et santé au travail. Pourquoi refuser notre expertise ? Qui mieux que nous connaît les établissements scolaires, les élèves, nos besoins ?

La rentrée 2021, après deux années sous Covid, a encore une fois été organisée unilatéralement. Or la circulation du virus ne doit pas être prise en compte en population générale mais en population scolaire pour déterminer le niveau d'activation du protocole.

Les consignes pour éviter les brassages d'élèves restent vaines compte tenu des sureffectifs dans les classes et des structures inadaptées des bâtis scolaires.

La restauration des élèves reste un point sensible mais le ministère se désengage laissant l'initiative aux municipalités et collectivités sommées de sécuriser le temps du repas.

La FSU dénonce cette mise en danger des populations et des personnels du ministère par l'absence de moyens supplémentaires.

De même, dans ce contexte de très forte sollicitation, la FSU demande la création massive et à la hauteur des besoins de postes de médecins du travail et d'infirmiers scolaires, pour préserver la santé mise à mal de ces personnels en allégeant leur charge de travail. Pourquoi, au vu des difficultés de recrutement, ne pas déléguer par convention auprès de services de santé compétents l'accueil des agents en souffrance qui ont besoin d'être reçus rapidement par des médecins du travail comme le font d'autres administrations ?

En ce qui concerne notre **système scolaire dans sa globalité**.

Dans tous les métiers de l'éducation, l'insuffisance de créations ou les suppressions de postes depuis 2017 pèsent lourd en termes de charge et de conditions de travail. Celles-ci se dégradent jour après jour dans l'indifférence totale de notre administration.

Partout, les AESH sont en nombre insuffisant au regard des besoins et des notifications.

Et pourtant, dans ce contexte sanitaire déjà très tendu, le ministre poursuit sa course aux réformes et aggrave ainsi le mal-être des personnels. A ce sujet, la FSU vous alerte dès aujourd'hui sur les conséquences de la réforme de la formation initiale et sur les risques qui pèsent sur les étudiants engagés en contrat d'alternance.

Dans le 1er degré, les RASED incomplets sont occultés, tout comme la suppression des « Plus de Maîtres que de Classes ». Ce sont les mesures ministérielles telles que le dédoublement des Grandes Sections en Éducation prioritaire qui sont médiatisées. Personne ne sait que la France consacre entre 30 et 40 % de moins pour le primaire que les pays qui investissent le plus en matière d'éducation. Le Ministère s'auto-félicite.

Au mal-être croissant des directeurs et directrices qui réclament désespérément davantage de moyens humains et matériels, le gouvernement répond avec la loi Rilhac qui prévoit un changement de leur statut et davantage de missions. Comment ne pas s'étonner dans ces conditions du nombre croissant de suicides dans la profession ? Le suicide d'une collègue directrice dans l'Orne il y a 5 semaines ne peut que nous alarmer. Jusqu'à quand le gouvernement va-t-il fermer les yeux ou refuser de voir et d'entendre ?

A côté de cela, la disparition de notre liberté pédagogique peut paraître dérisoire et pourtant ! C'est l'un des principes fondamentaux de notre métier ! Jamais un gouvernement n'aura exercé un tel contrôle sur la pédagogie en essayant d'imposer les manuels scolaires de son choix.

Dans le 2nd degré, les remplacements d'enseignant-es ne sont que trop peu assurés faute de moyens suffisants.

Alors que la FSU a fait des propositions pour des allègements de programme dès le printemps pour permettre aux enseignants de ne pas perdre le sens de leur activité, seules quelques modifications insuffisantes ont été actées. Aucune mesure budgétaire n'a été décidée pour dédoubler dans le contexte de crise sanitaire, et au lieu de cela, le Ministère a confirmé les suppressions de postes (1883 emplois pour le second degré) alors que les effectifs sont à la hausse sur tous les niveaux : 36 499 élèves en plus dont 10 867 dans les collèges, 19 851 dans les lycées généraux et technologiques, 5 781 dans les lycées professionnels.

Dans les EPLE, des heures supplémentaires ont été réinjectées mais elles occasionneront une charge de travail supplémentaire pour les collègues depuis que 2 HSA peuvent être imposées dans les services y compris pour celles et ceux en temps partiel (scandaleux passage en force du ministère cet été). Autant de contraintes qui pèsent sur les services des collègues, en plus de dispositifs comme « Devoir fait » au collège que le ministre veut imposer aux élèves de sixième en difficulté au mépris du volontariat des familles pour s'y inscrire.

Au lycée, de nouvelles mesures (40 % du bac en contrôle continu, projet local d'évaluation) ont été prises en plein été et constituent une nouvelle étape de la destruction

du bac comme examen national terminal, et du renforcement de l'individualisation des parcours, conforme à la vision d'une société où chacun-e sera devenu-e l'auto-entrepreneur-e de lui-elle-même. Les RSST déposés sont explicites et témoignent de conditions de travail dégradées et déshumanisantes entraînant des risques psycho-sociaux pour les collègues qui ont eu la lourde tâche de gérer les corrections et les interrogations de l'Épreuve Anticipée de Français.

Les lycées professionnels, enfin, doivent finir de mettre en œuvre la transformation de la voie professionnelle qui fragilise l'enseignement professionnel public en continuant à diminuer les heures de formation au bénéfice du développement de dispositifs pédagogiques imposés aux professeurs (co-intervention, chefs-d'œuvre, accompagnement personnalisé, module d'insertion professionnelle en Terminale, ...) qui aboutit à une perte de sens de leur métier.

La généralisation des familles de métiers ampute quasiment d'une année la partie professionnelle de la formation dispensée en mettant l'accent sur l'acquisition de compétences comportementales (soft skills) dans l'objectif d'envoyer plus d'élèves vers l'apprentissage. Le ministre finit ainsi de transformer le LP en sas de préparation à l'apprentissage en entraînant une déprofessionnalisation des filières et en limitant les poursuites d'étude pour les élèves.

Les membres élus au CHSCT-A pour la FSU